

# LES CHRONIQUES DU CIRAP

N° 42

Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire

## Faire parler le bruit : repenser la production de la sécurité en prison<sup>1</sup>

Guillaume Brie - sociologue et responsable du Cirap – ÉNAP

« Comment utiliser l'exclusion ou la contre-norme pour enrichir une complexité ».

Michel Serres, *Le Parasite*, p. 93.

### Résumé

À partir de la notion de « parasite » développée par Michel Serres dans son ouvrage éponyme (Serres, 1980)<sup>2</sup>, cette Chronique propose de déplacer le regard porté sur la sécurité carcérale. Elle montre que les perturbations, loin d'être seulement des dysfonctionnements, peuvent être comprises comme des ressources de régulation au cœur des relations en détention.

**Mots-clés** : prison, sécurité dynamique, régulation, bruit, Michel Serres

### Introduction

Les institutions pénitentiaires contemporaines se trouvent prises dans une tension qui n'est pas seulement pratique, mais conceptuelle : comment produire de la sécurité dans des environnements marqués par la contrainte, l'incertitude et la conflictualité, sans les réduire à des espaces de neutralisation des comportements ? Cette question se traduit concrètement par des dispositifs visant à encadrer, surveiller et anticiper les conduites, dans l'espoir de contenir les risques et de stabiliser les situations.

Une telle orientation repose sur une représentation implicite de l'ordre qui mérite d'être interrogée. Elle suppose que la stabilité peut être obtenue par la réduction des perturbations, et que le silence – entendu comme absence de tension visible – en constitue un indicateur fiable. Dans cette perspective, ce qui fait bruit apparaît d'emblée comme suspect, comme le signe d'un désordre à corriger.

Or, l'observation des situations de détention invite à nuancer fortement cette équivalence. La prison ne se présente pas comme un espace apaisé, mais comme un environnement traversé de frictions, de malentendus et de conflits qui participent pleinement à la structuration des relations.

Dans ce contexte, il devient nécessaire de déplacer le regard : non pas nier ces tensions, mais interroger le statut que nous leur accordons. C'est précisément ce que permet la notion de « parasite » développée par Michel Serres, en invitant à considérer les perturbations non plus seulement comme des menaces, mais comme des éléments constitutifs de la relation.

Partant, cette Chronique avance la proposition selon laquelle les formes de désordre observables en détention ne sont pas seulement des risques à maîtriser, mais des ressources potentielles de régulation, à condition d'être reconnues et travaillées comme telles. Cette perspective conduit à reconsidérer la sécurité dynamique – généralement entendue comme une approche de la sécurité fondée sur la qualité des interactions et la connaissance fine des personnes détenues – non comme un ensemble de techniques relationnelles, mais comme une manière de penser plus largement la production de la sécurité à partir des tensions qui traversent l'institution.

### Entendre la prison : le bruit comme expérience sociale

Entrer dans une prison, c'est d'abord faire l'expérience d'un univers sonore singulier, dont l'intensité et la répétitivité marquent durablement ceux qui y évoluent. Les bruits métalliques des portes, le cliquetis des clés, les signaux électroniques, les annonces diffusées dans les coursives composent un environnement acoustique dense, auquel viennent s'ajouter des sons plus diffus : conversations, interpellations, éclats de voix, silences chargés.

Réduire ces manifestations à leur dimension sonore serait toutefois insuffisant. Ce que l'on désigne ici comme « bruit » renvoie plus largement à l'ensemble des perturbations qui affectent le cours ordinaire des interactions. Il peut s'agir d'un ordre mal compris, d'un geste interprété comme une

<sup>1</sup> Texte issu et remanié à partir d'une communication intitulée « La sécurité dynamique : quand l'humain devient la clé », présentée lors de la 5<sup>e</sup> édition des Rencontres philosophiques Michel Serres, « Quelle humanité voulons-nous pour demain ? Du corps au cosmos », 8-11 novembre 2025, Agen.

<sup>2</sup> Ma contribution a consisté à mobiliser les propositions développées dans *Le Parasite* de Michel Serres afin d'éclairer une réflexion sur la sécurité, en particulier dans sa dimension relationnelle. À l'occasion des Rencontres philosophiques Michel Serres, cette démarche permettait de rendre hommage à l'auteur en montrant comment ses réflexions peuvent nourrir et approfondir l'analyse sociologique des dynamiques relationnelles et des tensions en milieu carcéral.

provocation, d'une rumeur qui circule ou d'une frustration qui s'accumule. Ces éléments, souvent discrets, constituent la trame ordinaire de la vie en détention.

Pourtant, l'institution tend à appréhender ces manifestations dans une logique de réduction. Le bruit devient ce qu'il faut contenir, discipliner, faire taire, comme si l'ordre ne pouvait advenir qu'au prix de sa disparition. Toutefois, dans la perspective de Michel Serres, le bruit peut être compris non comme une défaillance, mais comme l'indice de ce travail d'ajustement, c'est-à-dire comme ce qui circule dans la relation et en révèle les tensions actives.

## Le parasite : penser les perturbations autrement

La notion de parasite, telle que développée par Michel Serres, permet de donner une portée théorique à cette intuition. Le parasite ne se réduit pas à une figure de nuisance : il désigne ce qui s'insère dans une relation pour en modifier le cours, ce qui en perturbe la fluidité tout en contribuant à en renouveler les conditions.

Le bruit, dans cette perspective, ne constitue pas un simple obstacle à la communication. Il en est aussi la condition. Sans perturbation, il n'y a ni circulation ni transformation, mais seulement répétition.

Appliquée au contexte carcéral, cette approche invite à considérer les tensions, les conflits et les désaccords non comme des anomalies, mais comme des moments où la relation se reconfigure. Ils révèlent des désajustements, rendent visibles des attentes, obligent à recomposer des équilibres.

Ce déplacement ne consiste pas à valoriser le désordre pour lui-même, mais à reconnaître, dans le sillage de Michel Serres, qu'il participe au fonctionnement même des systèmes sociaux, en tant qu'il en révèle les lignes de tension et les possibilités de recomposition.

## Une institution structurée par ses propres tensions

L'analyse des situations de détention fait apparaître un paradoxe récurrent : les dispositifs visant à produire de l'ordre contribuent, dans certaines conditions, à générer les tensions qu'ils cherchent à prévenir (Brie et Rambourg, 2022).

Les contraintes inhérentes à l'enfermement – promiscuité, dépendance, attente, limitation des capacités d'action – produisent un ensemble de tensions diffuses qui structurent les interactions. Ces tensions ne donnent pas nécessairement lieu à des formes spectaculaires de violence, mais s'expriment sous la forme d'un « bruit de fond » institutionnel, fait de frustrations, de malentendus et d'ajustements permanents.

Dans ce contexte, les acteurs développent des stratégies visant à rendre leur situation supportable. Ils cherchent à éviter les conflits ouverts, à préserver des marges de manœuvre, à maintenir des formes de reconnaissance. Ces logiques d'action, bien que distinctes, contribuent collectivement à produire un certain équilibre (Boudon, 2009).

Cet équilibre reste toutefois fragile. Il repose sur des ajustements continus, susceptibles d'être remis en cause à tout moment. En cherchant à réduire les perturbations visibles, l'institution peut renforcer les tensions latentes, et ainsi fragiliser les conditions mêmes de sa stabilité, comme si, en voulant faire taire le bruit, elle se rendait en partie aveugle à ce que celui-ci indique – ce que Michel Serres identifie précisément comme la fonction du parasite.

## Intégrer les tensions : une autre manière de produire la sécurité

À partir de ce constat, certains dispositifs déployés en détention peuvent être relus autrement. Leur point commun n'est pas de supprimer les tensions, mais de les travailler, en organisant les conditions dans lesquelles elles deviennent visibles, interprétables et, dans certains cas, transformables.

Les modules de respect en offrent une illustration concrète (Hernandez et Mbanzoulou, 2020). Inspirés du modèle espagnol introduit au début des années 2000 et expérimentés en France à partir de 2015, ils se sont progressivement diffusés dans plusieurs établissements. Dans ces unités, l'accès à certaines marges d'autonomie – circulation plus libre, ouverture des cellules – est conditionné au respect de règles collectives formalisées, souvent au travers d'un engagement signé et évalué régulièrement. Les personnes détenues participent également à l'organisation de la vie quotidienne (commissions, entretien des espaces, activités), dans un cadre où leur comportement fait l'objet d'observations et d'évaluations régulières par les personnels.

Lorsqu'une personne détenue ne respecte pas ces règles, la réponse ne consiste pas uniquement en une sanction immédiate, mais passe souvent par des échanges, des rappels collectifs, voire des ajustements informels entre personnes détenues elles-mêmes. Ce qui est en jeu n'est pas l'absence de tension, mais sa transformation : une contestation ou un écart devient l'occasion de redéfinir les règles du vivre ensemble. L'ordre qui en résulte repose moins sur la contrainte directe que sur des ajustements continus.

Le dispositif des codétenus de soutien permet d'observer une autre modalité de cette régulation. Mis en place à partir de 2009 par l'administration pénitentiaire, en lien notamment avec la Croix-Rouge française puis l'Union nationale de prévention du suicide (UNPS), il repose sur l'implication de personnes détenues formées à des fonctions d'écoute et d'accompagnement (Abdellaoui, 2012).

Depuis 2022, le dispositif fait l'objet d'un accompagnement structuré, avec des formations à l'écoute et des réunions régulières de suivi associant intervenants extérieurs et, ponctuellement, des personnels de l'établissement. Les codétenus y apprennent notamment à repérer les situations de fragilité, à reformuler et à intervenir auprès de personnes en difficulté.

Dans certaines situations – arrivée en détention, moments de fragilité, tensions interpersonnelles – ces personnes détenues peuvent intervenir là où les personnels ne sont pas immédiatement présents ou perçus comme accessibles. Ils repèrent des inquiétudes, désamorcent des malentendus, facilitent des échanges. Les retours de terrain font état de

situations dans lesquelles des personnes incarcérées, initialement en grande tension, ont pu « calmer le jeu » à la suite de ces interactions.

Là encore, il ne s'agit pas de faire disparaître les tensions, mais de les capter à un stade précoce, avant qu'elles ne se transforment en conflits ouverts. Ce travail repose sur une proximité relationnelle que l'institution ne peut produire seule, et sur des logiques d'engagement diverses, qui, sans être idéalisées, contribuent néanmoins à stabiliser certaines situations<sup>3</sup>.

Pris ensemble, ces exemples montrent que certains dispositifs ne produisent pas un ordre sans bruit, mais organisent les conditions dans lesquelles le bruit peut être travaillé. Ils traduisent ainsi, de manière concrète, l'intuition développée par Michel Serres : ce qui perturbe un système n'est pas nécessairement ce qui le fragilise, mais ce qui, en relançant les circulations, rend possibles ses ajustements.

Ces expériences ne doivent donc pas être interprétées comme des dispositifs marginaux, mais comme les indices d'un déplacement plus profond. Elles montrent que la sécurité ne se réduit pas à une logique de contrôle, mais qu'elle repose sur la capacité à travailler les dynamiques relationnelles qui traversent l'institution – autrement dit, à faire du bruit un élément opérant de la régulation.

## Rendre la régulation possible : les conditions d'un travail des tensions

La mise en œuvre d'une telle approche ne relève ni d'un simple ajustement technique ni d'un changement de posture individuelle. Elle suppose la réunion de conditions sociales précises, sans lesquelles la régulation demeure fragile, voire illusoire. Autrement dit, si la sécurité dynamique consiste à travailler avec les tensions plutôt qu'à les neutraliser, encore faut-il que les relations au sein de l'institution rendent ce travail possible, c'est-à-dire qui permettent que le « bruit » ne soit pas seulement subi, mais intégré comme une dimension active de la relation, au sens que lui donne Michel Serres.

La première de ces conditions tient à la réciprocité des interactions. Dans un univers marqué par la contrainte et la défiance, la stabilité ne peut reposer sur la seule capacité de l'institution à imposer des règles. Elle dépend également de la possibilité, pour les acteurs, d'anticiper les comportements d'autrui et d'ajuster les leurs en conséquence. Une telle anticipation n'implique pas l'accord, ni même la confiance au sens fort, mais elle suppose au moins que les conduites de l'autre apparaissent compréhensibles, c'est-à-dire qu'elles puissent être rapportées à des raisons identifiables. En ce sens, la réciprocité ne renvoie pas à une symétrie des positions, mais à une forme minimale d'intelligibilité mutuelle, sans laquelle toute interaction tend à se rigidifier ou à se conflictualiser.

Cette exigence conduit directement à une deuxième condition, étroitement liée à la première : celle de la reconnaissance. Reconnaître l'autre ne signifie pas valider ses comportements ni adhérer à ses positions, mais accepter qu'il soit porteur d'une parole qui compte dans la situation. Une in-

teraction dans laquelle l'un des acteurs est disqualifié d'emblée – réduit à une fonction, à un statut ou à un risque – est structurellement instable, car elle prive la relation de toute possibilité d'ajustement. À l'inverse, reconnaître la parole de l'autre, c'est introduire un espace dans lequel les tensions peuvent être formulées, discutées et éventuellement transformées. Cette ouverture n'est pas sans coût pour l'institution, puisqu'elle implique d'accepter une part d'incertitude et de renoncer à une maîtrise totale des échanges. Mais c'est précisément cette incertitude qui rend possible une régulation qui ne soit pas seulement imposée, mais construite.

La troisième condition concerne le traitement du conflit, qui apparaît ici comme un prolongement des deux précédentes. Dans les organisations fortement contraintes, le conflit est souvent perçu comme un dysfonctionnement qu'il conviendrait d'éviter ou de faire disparaître. Pourtant, une telle stratégie a pour effet de déplacer les tensions plutôt que de les résoudre. Ce qui ne peut être exprimé dans un cadre légitime tend à se manifester sous des formes plus diffuses ou plus violentes : retrait, ressentiment, opposition larvée. À l'inverse, lorsque le conflit est reconnu comme une composante ordinaire des relations sociales, il peut devenir un espace de mise en discussion des désaccords et, partant, un opérateur de régulation. Il ne s'agit pas de valoriser le conflit pour lui-même, mais de créer les conditions dans lesquelles il peut être travaillé, c'est-à-dire transformé en un moment d'ajustement plutôt qu'en un point de rupture (Wieviorka, 2018).

Ces trois dimensions – réciprocité, reconnaissance et conflictualité – ne doivent pas être envisagées séparément. Elles forment un système d'interdépendances, au sein duquel chacune conditionne les autres. Sans réciprocité, la reconnaissance reste formelle ; sans reconnaissance, le conflit devient inassimilable ; sans traitement du conflit, la réciprocité elle-même se délite. C'est de leur articulation que dépend, en dernière analyse, la possibilité d'une régulation partagée, entendue non comme un état stabilisé, mais comme un processus toujours en cours, toujours à reprendre.

## Conclusion

*« Soit un petit système simple, par exemple une relation, unique, entre deux points ou instances quelconques. Supposons un moment que cette relation fonctionne mal, qu'il se trouve du bruit dans le canal, du grésillement, bref, des parasites. Cela peut arriver, cela peut arriver par hasard, et c'est justement peut-être cela, le hasard. Il faut intervenir pour rétablir la relation ».*

*(Michel Serres, p. 321)*

Chez Michel Serres, le hasard ne désigne pas ici un événement sans cause, mais l'irruption toujours possible d'une perturbation dans les relations humaines et organisationnelles. Le parasite n'est pas seulement ce qui altère la relation ; il est aussi ce qui la révèle, la transforme et oblige les acteurs à réinventer leurs modes de régulation.

La lecture de Michel Serres proposée ici conduit alors à un déplacement simple mais décisif : la prison ne tient pas par

<sup>3</sup> L'auteur conduit actuellement une recherche de terrain sur le dispositif des codétenus de soutien, dont l'achèvement est prévu à l'automne 2026. Les éléments présentés ici s'appuient sur les premiers résultats issus de cette enquête en cours.

réduction du désordre, mais par transformation du désordre. Ce que l'institution tend à traiter comme un résidu – le bruit, les tensions, les conflits – constitue en réalité une ressource centrale pour comprendre et réguler les situations. Dès lors, l'ordre ne peut plus être pensé comme un état stable à atteindre, mais comme un processus d'ajustement continu, alimenté par les perturbations mêmes qu'il s'agirait, dans une autre logique, de faire disparaître. La sécurité devient alors moins une activité de contrôle qu'une pratique d'interprétation : lire les situations, qualifier les tensions, orienter les dynamiques relationnelles.

Ce déplacement conduit également à repenser l'anticipation. L'enjeu n'est pas seulement de prévoir à partir de régularités, mais de prêter attention à ce qui émerge dans les interactions, là où se reconfigurent les équilibres.

Autrement dit, la sécurité ne repose pas sur la disparition du bruit, mais sur la capacité à en faire un principe d'intelligibilité et d'action. Une institution trop silencieuse n'est pas nécessairement plus sûre ; elle peut être celle qui ne comprend plus ce qui s'y joue.

Ce que dessine alors cette perspective, c'est moins une politique de contrôle qu'une politique de la relation. Elle invite à reconnaître et à renforcer les dispositifs qui permettent de travailler les tensions au plus près des interactions : ceux qui engagent les professionnels dans une lecture située des situations, et ceux qui associent les personnes détenues à la régulation ordinaire de la vie en détention – qu'il s'agisse des régimes de type « respect », des fonctions de codétenus de soutien ou, plus largement, de toutes les formes d'organisation qui permettent aux acteurs de prendre part, à des degrés divers, à la régulation des équilibres collectifs.

Plus largement, cette perspective rappelle qu'une organisation ne devient pas plus stable en réduisant la parole des acteurs, mais en leur permettant de participer à l'intelligibilité des situations qu'ils traversent. Car lorsque les individus n'ont plus de prise sur leur environnement ordinaire, ce sont aussi les capacités collectives de compréhension, d'engagement et de régulation qui tendent à s'affaiblir. À cet égard, ce qui se joue dans les relations quotidiennes de travail et de détention déborde largement la seule question de la sécurité : c'est aussi une certaine manière de concevoir la place des acteurs dans les institutions.

## Bibliographie

Abdellaoui, S. (dir.). (2012). Évaluation du dispositif de codétenus de soutien (CDS). Rapport scientifique financé par la Direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice.

Boudon, R. (2009). Effets pervers et ordre social (3<sup>e</sup> éd.). Paris : Presses universitaires de France.

Brie, G., et Rambourg, C. (2022). « Violence en prison. Analyse théorique et perspectives pratiques ». Dossiers thématiques, CIRAP/ÉNAP : Presses de l'ÉNAP.

Hernandez, L., et Mbanzoulou, P. (2020). « Les modules de respect : une métamorphose de la prison ? », Dossiers thématiques, CIRAP/ÉNAP : Presses de l'ÉNAP.

Serres, M. (1980). Le Parasite. Paris : Grasset.

Wieviorka, M. (2018). Face au mal. Le conflit sans la violence. Paris : Textuel.

## LES CHRONIQUES DU CIRAP

**Directeur de publication** : Sophie Bondil - **Rédacteur en chef** : Paul Mbanzoulou

**Rédaction** : Guillaume Brie, sociologue et responsable du Cirap – ÉNAP

**Relecture** : Sara Di Santo Prada et Isabelle Waltz.

**Maquette, Impression** : ÉNAP - DRD - Unité édition / reprographie

**Contact** : magalie.cazanobes@justice.fr

**ISSN** : 2266-6796 (imprimé) ; 2681-4463 (en ligne) - Dépôt légal : octobre 2025

**Pour consulter la version électronique** : [www.enap.justice.fr/les-chroniques-du-cirap](http://www.enap.justice.fr/les-chroniques-du-cirap)



Les PRESSES de l'ÉNAP

Sous le pilotage de la direction de la recherche, et de la diffusion de l'ÉNAP, les Presses de l'ÉNAP proposent 2 collections d'ouvrages à destination de toutes les personnes s'intéressant au champ pénitentiaire.



ÉNAP - 440 av. Michel Serres - CS 100 28 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - +33 (0)5 53 98 98 98

**Site Internet** : [www.enap.justice.fr](http://www.enap.justice.fr)

**Site Intranet** : <http://intranet.justice.gouv.fr/site/enap/>